



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maisons d'arrêt

Question écrite n° 86387

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la maison d'arrêt de Mende. Certains projets envisagent semble-t-il la fermeture de cet établissement. Si tel était le cas, la justice ne pourrait plus fonctionner convenablement dans le département de la Lozère qui se trouverait à 2 heures de route de l'établissement pénitentiaire le plus proche. Cela porterait par ailleurs un coup très dur à l'économie du département et pénaliserait le personnel qui a bâti sa vie en Lozère. Il désire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La restructuration du parc immobilier pénitentiaire vise à assurer des conditions dignes de détention, à mettre notre pays en conformité avec les règles pénitentiaires européennes et à garantir la mise en oeuvre des prescriptions de la loi pénitentiaire adoptée en novembre 2009 par le Parlement. Dans ce cadre, la situation des actuels établissements pénitentiaires a fait l'objet d'une étude approfondie. Sensible aux arguments qui ont été développés en faveur de la maison d'arrêt de Mende, le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, a décidé qu'elle serait maintenue en fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86387

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 août 2010, page 8688

Réponse publiée le : 19 octobre 2010, page 11450